Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20231219-237_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

237/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Christiane DUGAY, Éric LE SCANFF, Édouard TROLES, Chantal COLLÉOU, Hervé TILLY, Laurence LE ROY-TASSEL, Jean-Hervé GOARNISSON, Sonia FLOC'H, Cyrielle MOY, Annick LE GALL, Paul UGUEN, Rémy LE MEUR, Françoise NORMAND
Absent : Florent LE HERVÉ
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Objet : Clôture du budget annexe « Lotissement » et reprise du résultat 2023 au budget principal 2024 de la commune

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°207/20 du conseil municipal du 22 juin 2023 qui autorisait la clôture du budget annexe « Lotissement », compte tenu que cette opération est close.
Il est à préciser que toutes les opérations comptables de dissolution ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2023 par le Trésorier municipal et que l'excédent 2023 sera reversé au budget principal 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, constate et accepte la clôture du budget annexe « Lotissement » et que l'excédent de 147 167,49 € soit reversé dans le budget principal 2024 de la commune au compte budgétaire 002.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Le Maire, La secrétaire de séance,

Éric CLOAREC Cyrielle MOY